

Vous avez un meublé de tourisme ou des chambres d'hôtes que vous souhaitez valoriser, l'Office de Tourisme vous accompagne dans vos démarches. Voici un résumé des labels Clévacances et Gîtes de France et de leurs avantages respectifs.

LABEL CLEVACANCES

-label de 1 à 5 clés.

-3 types de critères : aménagement intérieur, environnement de la location, accueil et assistance.

Chaque hébergement est soumis à une visite de labellisation. Un professionnel agréé évalue la location au regard de la charte de qualité du label. Si la visite est concluante, il officialise la labellisation en attribuant à l'hébergement de 1 à 5 clés qui attestent le niveau de confort.

Par la suite, une visite de contrôle intervient tous les 4 ans.

TARIFS :

Droit d'entrée : Part fixe de 160€ + part variable en fonction du mois de labellisation (inclus cotisation + visite de labellisation + site internet national et départemental). Le tarif devient dégressif à partir du 2ème meublé. Une cotisation annuelle est fixée et devient dégressive dès le second meublé.

Visite conseil 30€, déductible si elle aboutit à 1 labellisation.

Avantages :

-Visibilité d'une marque nationale, meilleure notoriété sur le marché.

-Promotion ciblée (internet, signalétique, salons...)

-Le label Clévacances permet d'adhérer à l'Agence Nationale des Chèques-Vacances (ANCV)

LABEL GITES DE FRANCE

-label 1 à 5 épis attribué jusqu'à nouvelle visite de contrôle (entre 3 et 5 ans).

Après demande, envoi par les Gîtes de France d'une demande de visite à remplir et renvoyer. 2 assistants techniques et 1 commissaire de classement se rendent sur place pour procéder à la visite de labellisation.

Il est possible de demander une pré-visite conseil.

Des commissions se réunissent régulièrement pour les labellisations.

TARIFS :

*Pour une adhésion au 1er janvier, cotisation annuelle : 28% du prix d'une semaine en très haute saison (par hébergement) + forfait 30€.

* Pour une adhésion en cours d'année de plus de 6 mois (avant juillet), cotisation annuelle : forfait de 50€ par hébergement + forfait 30€.

*Pour une adhésion après juillet, cotisation annuelle : forfait de 20€ par hébergement + forfait 30€. Visite de labellisation 60€ (dégressif si plusieurs structures visitées le même jour) agrément prononcé ou pas + solde de droit d'entrée 209€ (dégressif si plusieurs structures visitées le même jour) - uniquement la 1ere année, comprend le panneau, 1 bloc de contrat et 1 classeur bienvenue en gîte (servant à mettre les dépliants touristiques).

Pré-visite conseil 55€.

Centrale de réservation : majoration du prix de la location de 17% pour les gîtes, pour les chambres d'hôtes commission de 7% sur le prix. Il est possible pour les prestataires n'étant pas en centrale de réservation, de mettre les disponibilités sur le site des Gîtes de France pour 40€.

Avantages :

-Visibilité d'une marque nationale, meilleure notoriété sur le marché

-Promotion ciblée (catalogues, internet, signalétiques, salons...)

-Le label Gîtes de France permet d'adhérer à l'Agence Nationale des Chèques-Vacances (ANCV)